

LA PRODUCTION ET LES ÉCHANGES AGRICOLES EN MÉDITERRANÉE : QUE PEUT ON ATTENDRE DE LA LIBÉRALISATION EURO-MED ?

Charlotte **Emlinger** et Florence **Jacquet**¹

La zone Euroméditerranéenne constitue un ensemble très contrasté. En effet, alors que l'agriculture ne représente qu'une faible part de la production, des échanges et de l'emploi des pays européens, l'économie des Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM) reste très liée à ce secteur. Le commerce de produits agricoles entre l'UE et les PSEM est par ailleurs relativement faible au regard de la proximité des partenaires commerciaux et de leur population, et il est marqué par une forte asymétrie. L'UE constitue à la fois la principale destination et le premier fournisseur des échanges agricoles des PSEM, mais seule une faible part des importations et des exportations européennes provient des PSEM. Cette asymétrie se retrouve au niveau des produits échangés : l'UE exporte essentiellement vers les PSEM des produits de base, comme les céréales, le sucre et les produits laitiers alors que la majorité des exportations des PSEM à destination de l'UE est composée de fruits et légumes et d'huile d'olive. Une analyse détaillée des échanges de chacun des PSEM permet de mettre en évidence la relative hétérogénéité de la zone méditerranéenne. Ainsi, si la plupart des PSEM, à l'exception de la Turquie, dépend des importations pour leur approvisionnement en céréales, les exportations de fruits et légumes ne concernent que certains pays, essentiellement le Maroc, la Turquie, Israël et l'Égypte.

L'analyse des échanges et de la production dans la zone euroméditerranéenne permet de préciser les enjeux d'une libéralisation des échanges agricoles, qui sont variables d'une rive à l'autre de la Méditerranée. Du côté des PSEM, la protection des marchés de produits de base et l'amélioration de l'accès au marché européen pour leurs produits d'exportation que sont les fruits et légumes constituent les deux principaux enjeux de cette libéralisation. Les producteurs européens, de leur côté, redoutent une exacerbation de la concurrence méditerranéenne dans le secteur des fruits et légumes, secteur par ailleurs sensible aux crises et relativement peu soutenu par la Politique agricole commune.

Nos analyses sur les impacts potentiels d'une ouverture du marché européen des fruits et légumes au niveau des échanges euro méditerranéens aboutissent à deux résultats principaux.

L'analyse de l'accès au marché actuel des PSEM par l'étude des préférences et l'estimation d'un modèle de gravité (Emlinger, 2008), montre que les impacts en cas de libéralisation des échanges de fruits et légumes devraient être faibles. En effet, les pays méditerranéens bénéficient d'ores et déjà de préférences importantes sur le marché européen. Ces préférences, issues d'accords antérieurs, laissent globalement peu de marge de manœuvre à une libéralisation. Notre travail montre également que les barrières tarifaires sont loin d'être les seuls déterminants aux échanges, la distance entre les pays partenaires joue ainsi un rôle non négligeable sur le commerce, en particulier pour les produits les plus périssables, les coûts de transport également. Notre estimation

¹ Correspondant de l'Académie d'Agriculture de France, Directrice de recherches à l'INRA-Grignon.

économétrique met également en évidence l'existence de coûts aux échanges autres que tarifaires, non liés à la distance, à l'entrée du marché de l'UE. Ces coûts, élevés à l'intérieur même du marché européen, font relativiser l'impact d'une réduction des droits de douane sur les échanges. Une libéralisation, même totale, n'éliminerait pas l'ensemble des barrières au commerce. La plupart des études relatives à la libéralisation des échanges agricoles dans la zone méditerranéenne concluent également au faible impact de ce processus sur le commerce (Garcia Alvarez Coque 2002, Jacquet et al 2007, Grethe *et al* 2005). Les travaux soulignant les limites à la croissance de l'offre agricole des PSEM vont également dans ce sens. Les disponibilités en eau et en terres agricoles pourraient en effet limiter l'impact d'une ouverture du marché européen sur les échanges.

La forte hétérogénéité de la zone méditerranéenne en termes d'impact de libéralisation constitue un deuxième résultat de notre travail et nuance la conclusion précédente sur le faible effet d'une ouverture du marché européen. En effet, l'analyse fine de l'accès au marché européen pour les différents PSEM montre que la libéralisation pourrait avoir un impact important dans le cas d'Israël, et que ces effets seraient également non négligeables dans celui du Maroc. Cette hétérogénéité s'explique par l'avancée des négociations avec l'UE et par la diversité de la production et de la compétitivité des différents pays méditerranéens. Israël est ainsi à la fois le pays qui bénéficie à l'entrée du marché européen du plus faible nombre de préférences, pour la plupart limitées en quantité, et le pays dont le commerce est le moins sensible aux coûts non tarifaires aux échanges, ce qui plaide en faveur d'une forte hausse des exportations de ce pays en cas de libéralisation. La faible sensibilité des exportations aux barrières non tarifaires s'explique par la compétitivité de ce pays en termes de positionnement sur le marché et de logistique (Heiman et Tsur, 2006). Le Maroc bénéficie de préférences importantes sur le marché européen, en particulier par l'allocation d'un prix de déclenchement préférentiel pour les tomates, ce qui laisse penser qu'une libéralisation élargie à plusieurs pays pourrait être à l'origine d'une érosion des préférences du Maroc. Par ailleurs, les exportations des autres produits sont souvent soumises à des droits de douane élevés. L'impact d'une libéralisation des échanges avec l'UE serait plus limité pour les autres pays de la zone méditerranéenne, à la fois du fait de l'étendue des préférences actuelles dont des pays bénéficient déjà (Liban, Turquie) et de l'importance des barrières non tarifaires au commerce.

Ainsi, notre travail nous conduit à penser qu'il est illusoire de considérer la libéralisation des échanges agricoles comme pouvant entraîner à elle seule le développement agricole des pays méditerranéens. En effet, sans mesures d'accompagnement, l'ouverture du marché européen dans le secteur des fruits et légumes n'apporterait qu'un avantage réduit aux PSEM. Des aides à la modernisation et à l'organisation des filières des Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, assurant en particulier la maîtrise des normes de commercialisation européennes, sont nécessaires afin que les PSEM puissent réellement bénéficier de la libéralisation des échanges de fruits et légumes avec l'UE.